

DECISION N° DEC_021_2023

Avenant n° 1 au marché n° 21T0019 relatif aux travaux de mise en conformité de la chaufferie de l'église Saint Georges

La société JUNG ET CIE de 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN est attributaire du marché n° 21T0019 concernant les travaux de mise en conformité de la chaufferie de l'église Saint Georges pour un montant de 81 519,00 € HT soit 97 822,80 € TTC.

Dans la décomposition du prix global et forfaitaire il était prévu la mise en place d'une rampe brûleur gaz pour un montant de 4 910,00 € HT.

Cependant, lors des travaux d'intervention sur la chaufferie, il a été constaté que le brûleur en place était encore en état de fonctionnement.

Il a été demandé à la société de procéder à des tests qui se sont avérés concluants et il a été décidé de ne pas remplacer ce brûleur.

Il est donc nécessaire de passer un avenant en moins-value :

Suppression de la position 3.2.5 : rampe brûleur gaz de la décomposition du prix global et forfaitaire pour un montant de - 4 910,00 € HT
% d'écart introduit par l'avenant : - 6,02 %

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

En application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE :

La passation de l'avenant n° 1 au marché n° 21T0019 concernant les travaux de mise en conformité de la chaufferie de l'église Saint Georges pour un montant de - 4 910,00 € HT soit - 5 892,00 € TTC.

Commande Publique et Assurances/Christine SCHWOB

Fait à Sélestat, le 03/04/2023

Le Maire :
Marcel BAUER